



Déclaration de l'UNSA Education

au CDEN du 12 juin 2019

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale,

« La justice sociale, l'équité, l'innovation territoriale et l'élévation du niveau général sont au cœur du projet de loi pour une École de la confiance. » peut-on lire sur le site educ.gouv.

En incorporant l'école maternelle dans le périmètre de l'obligation d'instruction, le ministre entend s'attaquer très tôt aux inégalités. L'art.2 du projet de loi énonce que « les principes généraux du système éducatif font de l'éducation un droit, de l'instruction une obligation et de l'enseignement un service public gratuit et laïc. »

L'UNSA Education est favorable à l'abaissement de l'instruction obligatoire à trois ans et s'accorde avec les effets déterminants de la scolarisation en maternelle sur le développement des enfants, leur socialisation et leurs apprentissages. Sur le territoire national, aujourd'hui, tous les enfants de 3 ans ne sont pas scolarisés et cette disposition permet de sécuriser et légitimer l'école maternelle. Hélas, la loi Blanquer ne contient aucun engagement vers l'enseignement public pour réduire les effectifs et améliorer les conditions d'accueil, de manière à favoriser le travail en petits groupes, ou pour mieux former les enseignants et les personnels spécialisés à l'accompagnement des élèves les plus fragiles. Ainsi, la baisse des effectifs en maternelle, doit-elle attendre pour bénéficier des effets induits par la baisse démographique ?

En revanche, en l'absence de dispositions particulières dans la loi, les communes vont se voir dans l'obligation de financer les classes maternelles privées sous-contrat. Cette mesure consolidera donc l'écosystème social, communautaire et scolaire que s'est construit la frange la plus favorisée de la population : aujourd'hui, 40% des élèves du privé sont issus de Catégories Socio-Professionnelles+ (19% en 1985). Cette évasion scolaire pénalise déjà l'enseignement public qui assure, lui, la mixité sociale et scolaire et donc la cohésion de la République. Cette évasion n'a pas besoin d'être confortée par l'argent public. La jeunesse de notre pays a plus que jamais besoin d'unité.

Pour l'UNSA Education, cette mesure sur le financement va à rebours des intérêts éducatifs du pays en renforçant l'étanchéité des couloirs sociaux et scolaires. Un amendement au projet de loi sur l'École de la confiance visant à rendre obligatoire l'objectif de mixité sociale dans l'enseignement privé a même été rejeté par la majorité. Ce soutien à l'enseignement privé est d'ailleurs démontré avec la publication des postes au concours de professeur des écoles au Journal Officiel. Pour la deuxième année, les postes au concours du public sont en chute. En 2019, il y aura 1065 postes de moins qu'en 2018 (-9%).

Dans le même temps, l'enseignement privé bénéficiera d'une hausse de 310 postes (+38%). Cette distorsion déroge à la règle des 80/20 et attribue un nouveau privilège aux établissements privés.

Il est surprenant que la baisse des besoins en recrutement ne touche que l'enseignement public.

A moins que cette disposition ne soit une anticipation des besoins des écoles maternelles privées, conséquence de l'abaissement de l'instruction obligatoire à trois ans. Cela se traduirait par l'obligation de financement du forfait communal par les municipalités, mais aussi par un développement de classes et d'écoles maternelles privées.

Pour l'UNSA Education, on ne peut pas continuer de sacrifier la mixité sociale dans un pays qui a laissé se ghettoïser des parties entières de son territoire. Il faut que soient évalués, de manière transparente, le service rendu à la nation par le financement public des établissements privés ainsi que son coût pour le contribuable. La question de la séparation de la jeunesse de notre pays dans deux filières scolaires, qui sont aussi des filières sociales, ne peut plus être éludée. Son traitement contient des réponses aux fractures qui minent notre société.

Monsieur le ministre constate qu'aujourd'hui, plus de 20 % des élèves sortent de l'école primaire sans savoir correctement lire, écrire ou compter et que ces difficultés concernent particulièrement les enfants issus de milieux défavorisés. A qui la faute ?

Le public s'appauvrit, le privé s'enrichit, la laïcité est questionnée et menacée, l'égalité est empêchée ... l'école de la confiance de Monsieur Blanquer vise-t-elle objectivement la justice sociale, l'équité, l'innovation territoriale et l'élévation du niveau général qu'elle promet ?

Nous vous remercions.